



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### Ville de Royat – SERVICE FINANCES – Mission d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance – ARIMA CONSULTANTS

#### *Le Maire de Royat,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,*

*VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,*

*VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,*

*VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,*

*VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025,*

*VU la proposition de l'entreprise ARIMA CONSULTANTS, en date du 22/04/2025,*

*CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir une mission d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance pour la ville Royat,*

*CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat, en date du 09/04/2025,*

## **DECIDE**

**Article 1** : L'entreprise ARIMA CONSULTANTS sise 10 rue du Colisée à 75008 PARIS est retenue pour la mission d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance de la ville Royat, pour un montant de 2 450.00 € HT soit **2 940.00 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ARIMA CONSULTANTS
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 25/04/2025

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Paris, le 22/04/2025

## DEVIS N° 51/2025

### COMMUNE DE ROYAT - 63

#### OBJET

---

Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance selon notre note méthodologique jointe

#### DOMAINES D'ASSURANCES

---

Assurance des dommages aux biens (y compris risques informatiques, assurance des expositions ...) - Assurance des responsabilités – Assurance des véhicules et auto-collaborateurs - Assurance de la protection juridique de la collectivité - Assurance protection des agents et des élus – Assurance des risques divers

#### NOS PRESTATIONS DE SERVICE

---

##### EN PRELIMINAIRE

Détermination de la procédure et mise en place du calendrier

##### 1<sup>ère</sup> PHASE

Définition des besoins à satisfaire. Identification, évaluation et inventaire des risques - analyse de la situation d'assurances et des contrats en cours

##### 2<sup>ème</sup> PHASE

Rédaction, élaboration du dossier de consultation et de la publicité - mise en place de la consultation des assureurs

##### 3<sup>ème</sup> PHASE

Examen des candidatures – rédaction du rapport d'analyse des offres – assistance dans le choix - des offres mise au point des marchés - vérification de l'adéquation des contrats si transmission de ceux-ci par l'assureur

Nous vous invitons à consulter **la note méthodologique** jointe à ce devis pour une description exhaustive et détaillée de la mise en œuvre de la mission phase par phase, des livrables et du calendrier d'intervention.

ASSISTANCE SUR LA DURÉE DU MARCHÉ - REMISE D'UN MEMENTO ASSURANCE  
(SELON ARTICLE 5 DE LA NOTE METHODOLOGIQUE)

## COÛT DE LA PRESTATION

---

### Solution A :

*Sans déplacement*

Montant HT	Montant TTC
2 450,00 €	2 940,00 €

(TVA à 20.00 %)

### Solution B :

*Avec déplacement*

Montant HT	Montant TTC
2 750,00 €	3 300,00 €

(TVA à 20.00 %)

L'intervention comprend 1 déplacement sur site à définir avec la collectivité, dont le coût est intégré à la proposition financière.



ARIMA CONSULTANTS s'engage dans une démarche environnementale et dans ce cadre privilégie les nouvelles technologies dont la VISIO CONFÉRENCE dont l'efficacité a été démontrée. Rendez-vous téléphonique et visio-conférence en illimité.

## CHOIX DE L'ENTITE

---

Solution A

Solution B

## REGLEMENT

---

70% A LA REMISE DU CAHIER DES CHARGES

30% APRES L'ANALYSE DES OFFRES

***Cette répartition peut être modifiée à la demande expresse de la collectivité.***

Pour la collectivité



Pour ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES  
Julien NICOLAS